

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 20 décembre 2018

Absent(e)s excusé(e)s : Karelle MICHEL donnant pouvoir à Jean-Michel LONGIN, Sandrine CANNARD, François GUIGUE, Christine TRONTIN

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 20 décembre 2018, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur a :

Approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 15 novembre 2018.

Convention mise à disposition service assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Bresse Louhannaise Intercom' a pris la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018 avec une convention de gestion provisoire par les communes pour l'année 2018. A compter du 1^{er} janvier 2019, il doit être établi une convention de mise à disposition de service (pour le personnel) suite à transfert partiel de la compétence "service assainissement – GEMAPI" et de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers concernant les ouvrages d'assainissement et GEMAPI. Concernant le personnel, trois agents sont concernés : André BOURGEOIS, Michel DELEAGE et Damien MOREL. Le temps de travail concerné par les transferts est de 1/35^e pour Mrs BOURGEOIS et DELEAGE et 3/35^e pour Mr MOREL.

Vu l'accord des agents concernés, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Convention de mise à disposition pour le temps méridien

Suite à la prise de compétence par Bresse Louhannaise Intercom' de la compétence scolaire, le temps méridien revient aux communes à compter du 1^{er} janvier 2019. Les conventions de mise à disposition par la communauté de communes à la commune de Varennes-Saint-Sauveur concernent deux agents Mesdames Roselyne GOLLION et Aline TRONTIN à raison d'un temps de travail respectif de 1.83/35^{ème} et 0.79/35^{ème} pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Vu l'accord des agents concernés, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Convention de prestations de services

Bresse Louhannaise Intercom a pris au 1er janvier 2019 l'extension de la compétence supplémentaire « service aux bibliothèques », la compétence facultative « Service d'enseignement élémentaire et préélémentaire ». Il est également nécessaire pour la Communauté de Communes d'assurer le déneigement, l'entretien des abords et les petites réparations des équipements communautaires ou liés à l'exercice de ses compétences et le petit entretien et interventions sur le mobilier des équipements bibliothèques et scolaires. Vu que la Communauté de Communes ne dispose pas des effectifs suffisants au sein de ses services techniques pour assurer ces interventions une convention de prestations de services pourrait être établi entre Bresse Louhannaise Intercom' et la commune de Varennes-Saint-Sauveur pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette convention définit la nature des interventions des services techniques ainsi que les modalités financières de facturation du coût horaire.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

Tarifs au 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire expose les différents tarifs en vigueur (location logements, concessions, location salle polyvalente...). Après discussion, il est décidé à l'unanimité du conseil municipal de ne pas augmenter les différents tarifs au 1^{er} janvier 2019.

Commission révision carte communale

Elle sera composée des membres de la commission bâtiment ainsi que Monsieur Frédéric CANNARD et Madame Solange FERRIER.

Projet restructuration et rénovation énergétique salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de restructuration et rénovation énergétique de la salle polyvalente. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et il faut maintenant déposer le permis de construire. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner à ce projet : travaux à minima (remplacement chauffage, sols et mise aux normes sanitaires et cuisine) ou lancement du projet global (dépenses prévisionnelles d'un montant de 1.039.700,50 € HT). Le lancement du projet global de restructuration et rénovation énergétique de la salle polyvalente est adopté avec 11 voix pour et 1 voix contre.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire afin de déposer le permis de construire et lancer la suite des opérations pour les travaux.

Questions diverses

- Le Maire informe le conseil municipal que le SYDESL a étudié et chiffré le projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés "Véraudière" et concernant le Bois Chevret : le montant restant à la charge de la commune serait de 14.550,00 € HT
- Les vœux aux personnels de la commune auront lieu le vendredi 11 janvier à 19h.
- Répartition aux membres du conseil municipal des courriers d'invitations aux vœux du Maire pour les nouveaux habitants
- Distribution des cartons d'invitations pour les vœux à la population à poser dans les boîtes aux lettres
- Le maire informe le conseil municipal que l'agence du crédit agricole a fermé ce jeudi 20 décembre et que les remises de chèques pourront être déposées dans le hall de la Mairie pour envoi par la poste par les secrétaires de Mairie
- Solange FERRIER informe le conseil municipal qu'elle a fait intervenir l'entreprise VOISIN pour diverses réparations sur le toit de la boucherie (fuites, chutes de tuiles ...)
- Dominique CHAMBON informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement de la ligne électrique sont terminés (route du Malichy, route du Bouchat, Montjouvent et vers l'école maternelle).

Varennes Saint Sauveur, le 3 janvier 2019

Le Maire,

Jean-Michel LONGIN